

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

**COMMUNE DE CHEVANNES  
91750**



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 11 AVRIL 2019**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 14 Février 2019**
- 3- Approbation du Compte Administratif 2018 et compte de gestion 2018**
- 4- Vote du Budget Primitif 2019**
- 5- Vote des taux imposition 2019**
- 6- ADMINISTRATION GENERALE**
  - 6.1- Subventions aux associations**
  - 6.2- Révision des tarifs de location des bâtiments et des garages communaux**
  - 6.3- Révision des tarifs des fêtes et manifestations 2019**
  - 6.4- Tour de garde des Elections Européennes du 26 mai 2019**
  - 6.5- Délibération pour autoriser l'implantation d'un verger pédagogique**

L'an deux mille DIX NEUF, le ONZE AVRIL, à dix neuf heures zéro minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 05 Avril 2019, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Simone LAMOURET, Myriam FANGEAT, Chafika DERFOUL, Thierry THOMAS, Didier GEOFFROY, Cyrille BOULAY, Alain PERRON, Guy LANGEVIN, Max HORN.

Était absent excusé : Gaston LUCE-ANTOINETTE (pouvoir à Georges VALLET)

Étaient absents : Laura COLOMINA, Sébastien LANNEAU, Sami BEN OUADA

Date de convocation : 05/04/2019

Date d'affichage : 05/04/2019

Secrétaire de séance : Max HORN

**19 heures 04 ouverture de la séance**

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Délibération pour autoriser l'implantation d'un verger pédagogique »

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le rajout du point à l'ordre du jour qui sera inscrit au : « point 6.5- Délibération pour autoriser l'implantation d'un verger pédagogique».

#### 1) Nomination du Secrétaire de Séance

Monsieur Max HORN est nommé secrétaire de séance.

#### 2) Approbation du compte-rendu du 14 Février 2019

Aucune observation particulière.

#### 3) Approbation du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion 2018

Afin de délibérer valablement, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal et Monsieur le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Georges VALLET, assure la présidence de la séance pour la présentation du Compte Administratif 2018.

Celui-ci fait remarquer que les écritures antérieures du budget assainissement sont à intégrer dans les résultats 2018 du budget communal. Ceci est expliqué par le fait que la convention de transfert de la compétence au SIARCE n'est toujours pas finalisée en signature par toutes les parties, mais cela ne modifie en rien les résultats de l'année du budget propre de la commune.

Dans le cadre de la réalisation du budget 2018, Monsieur VALLET souligne que les chapitres 011 (charges de gestion courante) et 012 (frais et charges de personnel) sont réalisés pratiquement à 100%.

En ce qui concerne l'investissement, l'enveloppe budgétaire a été réalisée à environ 50%, car des engagements ont été différés en raison de retards de versement des dotations ou subventions.

Après s'être fait présenter les comptes 2018 sur les dépenses et les recettes de l'exercice, et préciser que le compte administratif 2018 est en concordance avec le compte de gestion établi par la trésorerie. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	12

APPROUVE le Compte Administratif 2018 et le compte de gestion 2018 soumis à son examen qui présente les résultats suivants :

	Résultats de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<b>RESULTATS 2018</b>	Excédent Déficit	<b>56 320,86 €</b>	<b>27 844,42 €</b>

A l'issue des votes sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018, Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

#### 4) Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VALLET, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, pour présenter le Budget Primitif 2019 de la commune.

19 heures 24 Madame FANGEAT s'absente de la salle de conseil.

Tout d'abord Monsieur VALLET présente la section de fonctionnement où figurent les charges courantes, les charges de personnel et les charges financières ainsi que les recettes de fonctionnement (contributions directes, dotations, recettes générales...) et explique à l'assemblée l'expertise de l'élaboration du budget.

19 heures 25 Madame FANGEAT réintègre la salle de conseil.

Monsieur VALLET aborde la présentation du budget investissement avec l'exposé des programmes prévus dans l'enveloppe globale des travaux.

Sur le programme de réfection de la voirie de Clemenceau, Monsieur le Maire explique que le Département s'est engagé à prendre en charge 50% des frais engagés. L'AP-HP et la CCVE également sollicités, ont promis une participation. Toutefois la commune de Champcueil a refusé, de son côté, toute prise en charge de ces travaux de réfection de la voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	13

ADOPTE par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif de l'année 2019 de la Commune, arrêté à un total de :

- ⇒ Section de Fonctionnement : **1 187 648,95 €**
- ⇒ Section d'Investissement : **921 779,01 €**

### 5) Vote des taux imposition 2019

Monsieur VALLET explique que le budget primitif voté ce jour prévoit une augmentation des taux d'imposition de 2% liée au rattrapage de l'inflation de 2017 à 2019.

Les taux revalorisés de 2% seraient votés comme suit :

- Taxe habitation.....13.50%
- Taxe foncier bâti..... 9.90%
- Taxe foncier non bâti.....88.94%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	13

fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019, comme ci-dessus, ce qui représente un produit attendu pour la commune de 690 308€, recette inscrite au budget.

## 6) ADMINISTRATION GENERALE

### 6.1- Subventions aux associations

Monsieur GEOFFROY, adjoint aux associations explique que le budget prévisionnel 2019 a été élaboré avec une enveloppe globale allouée pour les subventions aux associations d'un montant de 7 000€, montant inchangé par rapport à 2018.

A l'unanimité cette somme totale est votée et inscrite au budget.

### 6.2- Révision des tarifs de location des bâtiments et des garages communaux

Monsieur le Maire présente la proposition de revalorisation des tarifs de location des bâtiments et des garages communaux.

			Prix (€)
Salle polyvalente	Location weekend chevannais	01/05/2019	870
Salle polyvalente	Location weekend extérieur	01/05/2019	1 500
Salle polyvalente	Cauton salle + Ménage	01/05/2019	870 140
Salle polyvalente	Location agents communaux	01/05/2019	250
Salle polyvalente	Location membres conseil	01/05/2019	250
Salle polyvalente	Location matériel vidéo	01/05/2019	50
Salle polyvalente	Cauton matériel vidéo	01/05/2019	350
Garages	Location trimestre	01/05/2019	135
Appartement 1 <sup>er</sup> étage	Location mensuelle	01/05/2019	510
Appartement 2eme étage	Location mensuelle	01/05/2019	535

Entendu l'exposé de tous les tarifs, après en avoir délibéré et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	1
POUR	12

Le Conseil municipal approuve et fixe les tarifs proposés pour l'année 2019.

### 6.3- Révision des tarifs des fêtes et manifestations 2019

Madame AMIOT présente les tarifs révisés des différentes manifestations et fêtes au cours de l'année 2019 et précise que lors du weekend de la fête communale, le vendredi 21 juin sera organisée la fête de la musique, orchestrée par Monsieur THOMAS.

Consommations	Prix (€)	Divertissements	Prix (€)
Frites/saucisses	4.50	Emplacement bourse aux jouets	La table : 5
Frites	2.50	Emplacement marché Noël ( chevannais)	La table : 10
Repas du soir adulte	16.00	Emplacement marché Noël (extérieur)	La table : 25
Repas du soir enfant	7.00	Artisans avec chiffre d'affaires supérieur à 50000€	La table : 120
Bouteille eau (0.50l)	0.50	Stand jeux	0.50/1.00
Canette soda	2.00	Ballon	1.00
Bière	2.00	Tombola	2.00
Bouteille vin	6.00	Concours de belote	7.00
Café	0.50	Pétanque – doublette	2.00
Part de tarte	1.50	Pétanque - triplette	3.00
Part de gâteau	1.00		
Paquet de bonbons	1.00		

Après délibération et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	13

le Conseil municipal, donne son accord et fixe les tarifs des fêtes et manifestations pour 2019 comme suit :

### 6.4- Tour de garde des Elections Européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire rappelle que le scrutin des élections européennes aura lieu le dimanche 26 mai 2019. Le tableau des tours de garde du bureau de vote est diffusé parmi les conseillers pour qu'ils s'inscrivent.

### 6.5- Délibération pour autoriser l'implantation d'un verger pédagogique

Le projet de verger pédagogique a été présenté au dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire a informé de la proposition du SIARCE de mettre en place des vergers pédagogiques (plantations de fruitiers, plans de vignes, maisons à insectes....) et pour lesquels il contribuerait à l'investissement à hauteur de 15 000€.

L'implantation sur le territoire de Chevannes est envisagée sur la parcelle communale située rue du Loing.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	13

le Conseil municipal, approuve le projet et donne son accord sur l'implantation du verger.

Monsieur le Maire informe que la construction des ateliers municipaux a été sélectionnée au niveau mondial parmi les 50 finalistes des constructions exemplaires dans le domaine du développement durable, au FIBRA AWARD INTERNATIONAL (FIA) et souligne que cette distinction honorifique n'apportera pas de compensation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 11.